



HAL
open science

Pacs des villes et pas des champs

Emmanuel Jaurand, Stéphane Leroy

► **To cite this version:**

Emmanuel Jaurand, Stéphane Leroy. Pacs des villes et pas des champs. D.Pumain et M.-F.Mattei. Données Urbaines 6, Anthropos-Economica, pp.123-132, 2011, Villes. hal-00641254

HAL Id: hal-00641254

<https://hal.science/hal-00641254v1>

Submitted on 15 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pacs des villes et pas des champs ?

Emmanuel Jaurand

jaurand@u-pec.fr

Stéphane Leroy

stephane.leroy@u-pec.fr

EA 3482 Lab'URBA

Université Paris-Est Créteil

61 avenue du Général de Gaulle

F-94010 CRETEIL

La géographie du pacs ne se laisse pas réduire à des oppositions classiques du type Paris-province, urbain-rural ou grandes villes-villes moyennes et petites. La géographie sociale nuancée que le pacs révèle peut désormais être affinée en fonction du sexe des pacsés. La répartition des pacs entre personnes du même sexe, aujourd'hui ultra-minoritaires, est plus contrastée et explique la suprématie persistante de Paris.

La loi instituant le pacte civil de solidarité a été promulguée le 15 novembre 1999, après plusieurs années marquées par des revendications d'associations homosexuelles et des affrontements politiques. Permettant d'organiser juridiquement une vie de couple quel que soit le sexe des partenaires, le pacs a d'abord été une innovation juridique (Mécary et Leroy-Forgeot, 2001). Plus de 10 ans après, on peut constater le succès de ce que l'on doit désormais qualifier d'innovation sociale, assez paradoxal compte tenu du profil des pacsés.

D'un point de vue quantitatif, l'adoption du pacs montre une progression continue (figure 1). Depuis 2001, le nombre de pacs signés chaque année ne cesse d'augmenter, avec un bond observé en 2005 et attribué à l'adoption de nouvelles règles fiscales le rapprochant de celles du mariage : on est ainsi passé de 19400 pacs signés en 2001 à un peu moins de 60000 en 2005 et quelque 175000 en 2009¹. Au total, à la fin de l'année 2009, c'est un nombre cumulé de 700000 pacs qui ont été signés (15% ont été dissous). Les critiques sur la forme juridique de cette union

¹ Nous ne disposons pas encore du nombre exact de pacs entre personnes du même sexe pour l'année 2009. Ils représentent environ 5% du total de contrats signés.

ou sur le fait qu'elle souligne en creux la perpétuation d'une hiérarchie en fonction des identités sexuelles (ceux qui peuvent se marier/ceux qui ne peuvent pas) pèsent peu face à son plébiscite par la société française, ce dernier expliquant le changement de position à son égard d'une partie des anciens opposants politiques au pacs.

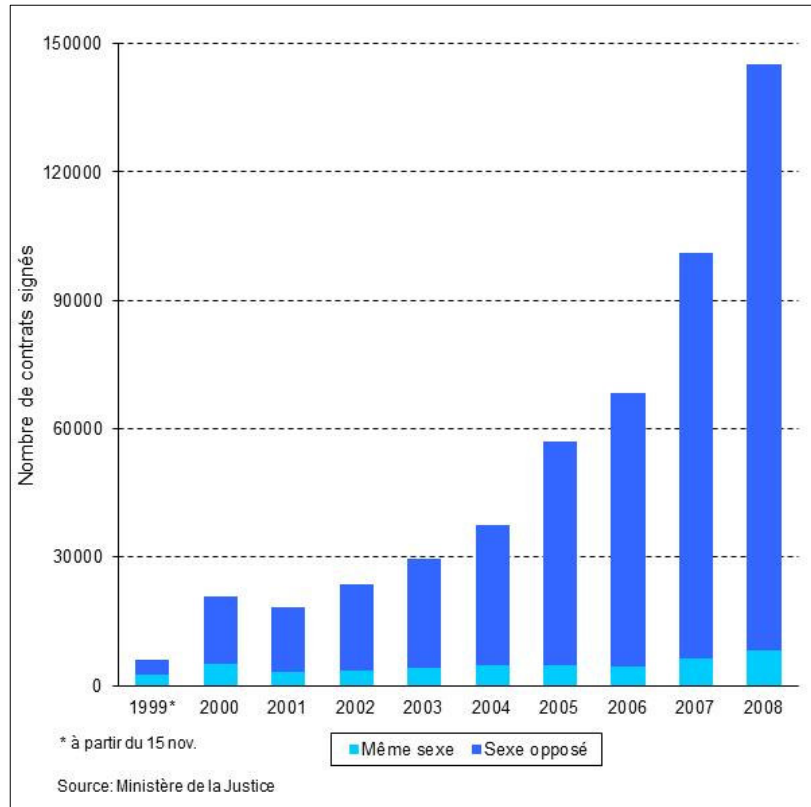


Figure 1. Evolution du nombre de pacs entre 1999 et 2008 en France métropolitaine

Il s'agit d'un succès paradoxal : assimilé à ses débuts, autant par ses partisans que ses opposants, à un acte militant et à un mariage homosexuel qui ne dit pas son nom, le pacs s'est en fait transformé et banalisé en une forme d'union alternative et pratique pour les couples de sexe différent. Ce n'est que depuis le 1^{er} janvier 2007 que les greffes des tribunaux d'instance, où sont signés les pacs, consignent les sexes des pacsés ; mais une approche par les prénoms a permis, avec une marge d'incertitude, de les reconstituer pour les années antérieures. C'est ainsi que les pacs entre personnes du même sexe représentaient plus de 42% du total en 1999 : il s'est signé cette année-là 53 pacs par jour entre personnes du même sexe, rythme jamais égalé depuis, révélateur de la forte attente de nombreux homosexuels d'un cadre pour organiser leur vie commune ou officialiser leur union (Leroy, 2010). Après le pic de 2000, le total annuel de signatures de pacs entre personnes du même sexe a oscillé entre 3000 et 4500, avant d'augmenter assez sensiblement après 2006 (plus de 8000 signatures en 2008). Plus inattendue a été la croissance exponentielle des pacs entre personnes de sexe différent, multipliés par 10 en nombre de contrats signés entre 2000 et 2009. Elle s'est accompagnée d'un recul constant et prononcé de la part relative des pacs entre personnes du même sexe, devenus ultra-minoritaires (de 23% en

2000 à 5% en 2009). Parmi ceux-ci, les contrats signés entre deux hommes représentent plus de 60% du total sur l'ensemble de la période étudiée. Avec près de 137000 « pacs hétérosexuels »² contre 256000 mariages en 2009, soit plus de 1 pour 2, le pacs apparaît en partie comme un concurrent du mariage, dont le nombre baisse régulièrement depuis le pic de l'an 2000 (plus de 305000 mariages), appréciation à nuancer cependant, dans la mesure où le total des « pacs hétérosexuels » et des mariages ne cesse d'augmenter et où le pacs peut précéder le mariage et jouer ainsi un rôle équivalent à celui des anciennes fiançailles.

D'un point de vue géographique, il s'agit d'étudier les modes de répartition et de diffusion spatiales de cette innovation sociale ; logiquement, comme pour toutes les innovations, la géographie du pacs est hétérogène et hiérarchisée, opposant des espaces qui ont rapidement et fortement adopté cette forme d'union aux autres (Jaurand et Leroy, 2009). L'explication des configurations spatiales singulières du pacs impose de les confronter à différents indicateurs sociodémographiques comme le taux d'urbanisation et la composition socioprofessionnelle. A quelles configurations spatiales la répartition des signataires de pacs renvoie-t-elle ? Existe-t-il une singularité de la distribution géographique des pacs entre personnes du même sexe ?

1. La géographie contrastée du pacs

La géographie du pacs a jusqu'à présent été approchée à l'échelon régional ou départemental (Jaurand et Leroy, 2009). Une carte des nombres de personnes ayant contracté un pacs jusqu'au 31 décembre 2008 rapportés à la population résidente³ a pu être établie à l'échelon des unités spatiales correspondant aux tribunaux d'instance⁴, au nombre de 473 pour l'ensemble de la France (figure 2). Le maillage retenu permet une plus grande précision dans l'analyse de la géographie du pacs, même si l'écheveau des multiples facteurs en cause peut parfois apparaître délicat à démêler.

Alors que le taux moyen est de 87 contrats de pacs signés pour 10000 habitants en France métropolitaine, il existe un écart de 1 à 6,6 entre le taux de pacsés le plus faible (Espalion, dans l'Aveyron) et le taux le plus élevé (ville de Paris). Cet écart aurait été encore plus fort si l'on avait pris en compte la situation des vingt arrondissements parisiens. En effet, le nombre de contrats signés pour 10000 habitants du II^e arrondissement est 11 fois plus fort que celui du ressort de tribunal d'instance ayant le taux le plus faible. La place privilégiée et exceptionnelle de Paris dans la géographie du pacs était encore plus marquée lors de la mise en place de ce contrat : fin 1999, Paris avait enregistré 14,4% des signatures totales de la France pour seulement 3% de la population ; fin 2008, la proportion n'est plus que de 6,5%, illustrant le processus de diffusion du pacs à partir d'espaces pionniers dans l'adoption de cette innovation. La liste des 15 ressorts de

² Comme pour le mariage, il y a une présomption de sexualité entre les contractants, ce qui justifie le raccourci des expressions « pacs hétérosexuels » et « pacs homosexuels », à la place de « pacs entre personnes de sexe différent » et « pacs entre personnes du même sexe ».

³ Il y a toutefois un biais qui incite à la prudence dans les conclusions : nous ne disposons pas à l'échelon des communes, et donc des ressorts des tribunaux d'instance, de la structure par âge de la population. Le taux de pacs est donc calculé par rapport à l'ensemble de la population et non par rapport à la seule population de 18 ans et plus.

⁴ Pour la seule ville de Paris et pour des raisons de lisibilité et de comparabilité, on fait le choix de présenter les résultats à l'échelon de la commune (Paris compte un TI par arrondissement).

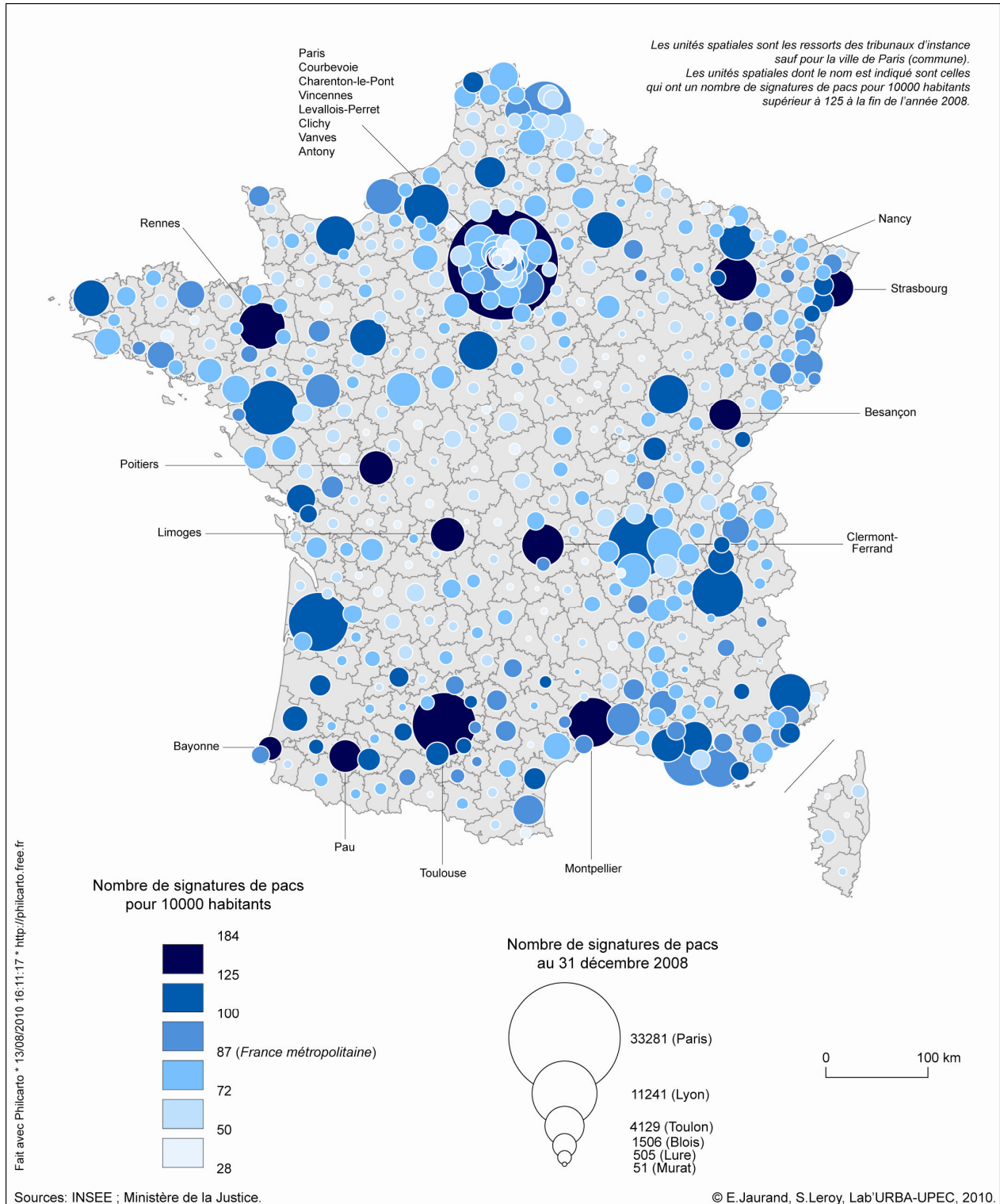


Figure 2. Signatures de pacs entre 1999 et 2008 en France métropolitaine par ressort de tribunal d'instance

tribunaux d’instance ayant le plus fort taux de pacs montre que l’engouement parisien est partagé, sur un mode édulcoré, par une partie de la petite couronne parisienne, des Hauts-de-Seine à l’ouest à la boucle de la Marne à l’est (tableau 1) ; mais aussi bien Neuilly-sur-Seine que le nord de la Seine-Saint-Denis affichent des taux de pacs inférieurs à la moyenne nationale. La présence en haut du classement de plusieurs tribunaux d’instance abritant une agglomération de taille moyenne, achève de montrer qu’il n’existe pas de relation simple de proportionnalité entre la taille de l’unité urbaine et le taux de pacs : Marseille, Lyon, Lille, Nice, Bordeaux et Nantes ne figurent pas dans ce palmarès. Par contraste et de façon plus claire, les espaces les plus frileux correspondent, sans exception, à des espaces ruraux isolés de la France intérieure, surtout dans le Massif Central et ses bordures, auxquels il faut ajouter la Corse et les DOM⁵.

15 taux les plus forts		15 taux les plus faibles	
Paris (75)	184,1	Espalion (12)	28,0
Courbevoie (92)	177,5	Clamecy (58)	28,0
Poitiers (86)	147,5	La Châtre (36)	29,2
Toulouse (31)	143,9	Murat (15)	31,9
Strasbourg (67)	139,3	Nontron (24)	36,1
Clermont-Ferrand (63)	137,4	Corte (2B)	36,7
Montpellier (34)	136,3	Bourganeuf (23)	37,8
Charenton-le-Pont (94)	136,1	Château-Chinon (58)	38,0
Rennes (35)	135,8	Aubusson (23)	38,1
Besançon (25)	135,2	Mortain (50)	38,3
Vincennes (94)	134,5	Saint-Girons (09)	39,6
Levallois-Perret (92)	134,2	Sancerre (18)	40,6
Bayonne (64)	131,1	Tonnerre (89)	40,9
Nancy (54)	130,4	Loudéac (22)	41,6
Pau (64)	129,6	Châtillon-sur-Seine (21)	41,6

Source: Ministère de la Justice

Tableau 1. Les ressorts de tribunal d’instance les plus favorables et les plus défavorables au pacs entre 1999 et 2008 (en nombre de contrats signés pour 10000 habitants)

La carte de France du pacs montre que des bastions dispersés et isolés affichant des taux record émergent de vastes ensembles aux taux médiocres, inférieurs à la moyenne nationale. Ces îlots très favorables au pacs se distinguent clairement de l’espace environnant car ils abritent une ville à la tête d’un réseau urbain régional plus ou moins développé (Poitiers, Toulouse, Clermont-Ferrand, Rennes, Besançon, Pau, Limoges, Caen, Dijon, etc.). Il avait déjà été constaté que dans toutes les régions, les départements abritant la capitale régionale affichaient un taux de pacs supérieur à la moyenne régionale (Jaurand et Leroy, 2009). Le clivage entre le centre et la périphérie des régions est illustré par le cas du Limousin, avec un écart de 3,4 entre le taux du tribunal d’instance de Limoges et celui de Bourganeuf. Mais à l’échelon du pays, c’est plutôt

⁵ S’ils ne figurent pas dans le tableau, les tribunaux d’instance des DOM sont parmi ceux qui ont enregistré le moins de signatures de pacs. Par exemple, celui de Fort-de-France a un taux de 21 signatures de pacs pour 10000 habitants entre 1999 et 2008.

l'intérieur qui apparaît comme un ventre mou du pacs, tandis que les régions frontalières et littorales sont plus favorables. Dernier trait de cette géographie nationale complexe, le Sud-Ouest et dans une moindre mesure le Sud-Est (Corse exceptée) se détachent par des taux de pacs moyens à élevés, jusque dans la plupart des zones rurales. Dans cet arc des Midis, la spécificité des villes grandes et moyennes par rapport à l'espace environnant est moins accusée que dans la moitié nord de la France.

2. Expliquer la géographie du pacs : le rôle nuancé de l'urbanité, le poids de la composition socioprofessionnelle

Il est difficile d'isoler un facteur sociodémographique unique déterminant dans la répartition du pacs et qui s'appliquerait à tous les niveaux d'échelle. De surcroît, l'analyse est tributaire de l'indisponibilité de certaines données statistiques aux échelles les plus fines. La structure par âge détermine l'importance relative des populations davantage susceptibles de se pacser (jeunes adultes⁶) mais il existe des régions peu favorables au pacs et plutôt jeunes (Nord-Pas-de-Calais) et inversement des régions favorables et plutôt âgées (Midi-Pyrénées, PACA). A cette échelle, il y a à l'évidence une relation entre des taux de pacs élevés et des soldes migratoires de jeunes actifs positifs (Jaurand et Leroy, 2009). Si le pacs prospère dans les capitales, nationale et régionales, surtout lorsque ces dernières sont les seules grandes villes de leur région, son importance n'est pas liée de façon systématique à celle de l'urbanisation. Le coefficient de corrélation entre les taux d'urbanisation et de pacs est tout de même égal à 0,51, ce qui n'est pas négligeable à cette échelle, mais la diffusion spatiale échappe partiellement à la « règle » de la diffusion hiérarchique. L'observation des résidus de régression entre ces deux taux révèle que des espaces très urbanisés s'écartent de cette relation avec des valeurs très négatives, tels la grande couronne parisienne, la Seine-Saint-Denis et le Nord-Pas-de-Calais (figure 3). Et en tête, là où le taux de pacs est anormalement élevé par rapport au taux d'urbanisation, on retrouve des ressorts de tribunal d'instance qui abritent des villes qui ne sont pas toutes au sommet de la hiérarchie urbaine mais qui sont toujours des capitales régionales et/ou des pôles universitaires : Rennes, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand, Toulouse, Montpellier, Dijon, Besançon, Nancy. Dans ces régions, la singularité socioculturelle et socioéconomique de la ville principale est plus marquée que dans des régions au semis urbain plus dense (Rhône-Alpes, PACA). Paris a également un taux de pacs plus élevé que ne le prévoit le modèle, mais certainement pour une autre raison, abordée plus loin.

De fait, la composition socioprofessionnelle est un facteur important de l'explication de la géographie contrastée du pacs. Il existe une relation forte entre la surreprésentation des fonctionnaires (il faut rappeler que les règles du rapprochement géographique s'appliquent aux personnes pacées), des actifs les plus qualifiés et celle des pacés. Ainsi, le coefficient de corrélation avec le taux de pacs est égal à 0,66 pour le groupe des professeurs et professions scientifiques et à 0,61 pour celui des cadres de la Fonction Publique (figure 4). A l'inverse, le

⁶ Le coefficient de corrélation entre la part des 20-29 ans dans la population et le taux de pacs est de 0,55. Il reste positif jusqu'à la tranche d'âge des 50-59 ans.

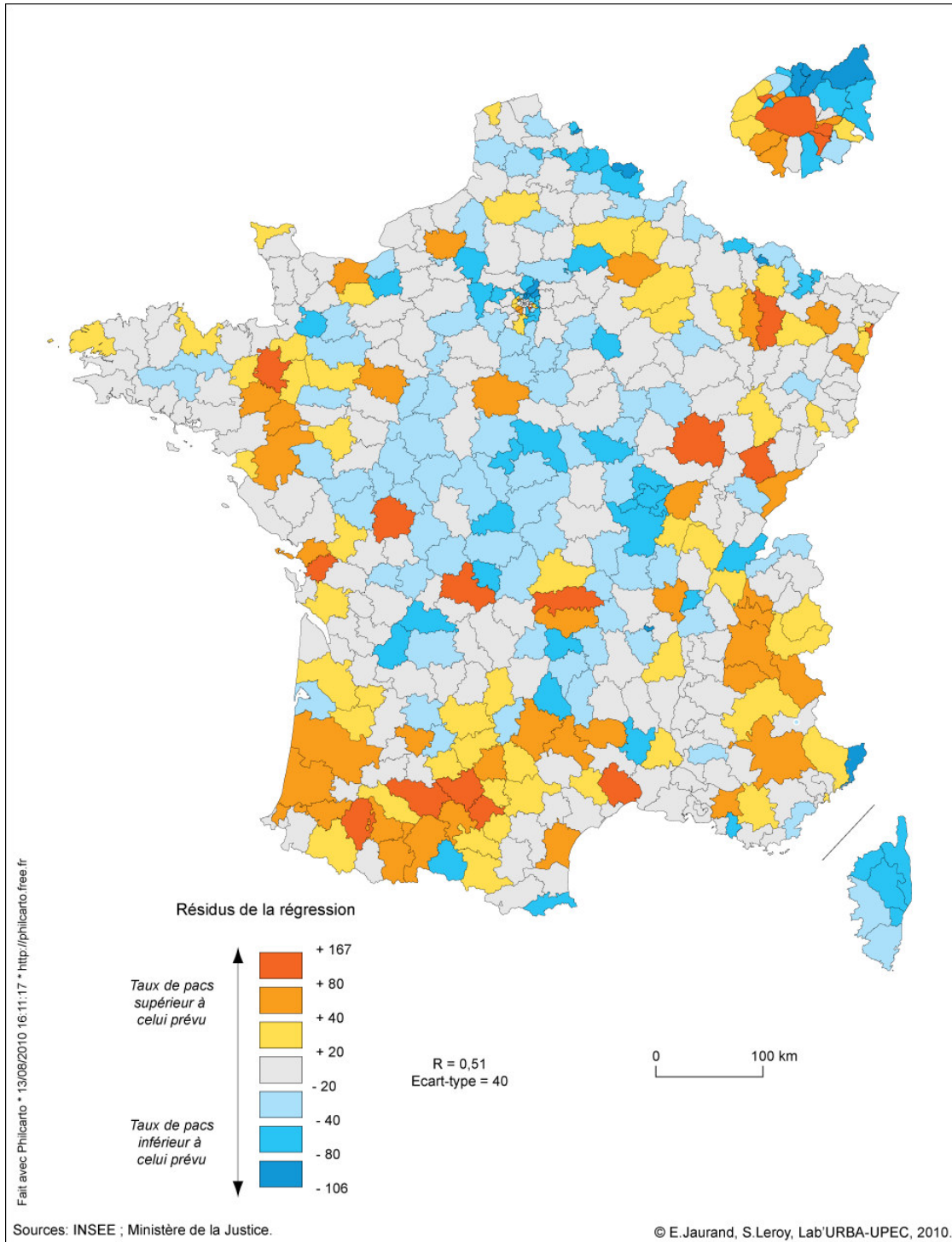


Figure 3. Écarts à la relation linéaire entre le taux d'urbanisation et le taux de pacs en 2008

coefficient de corrélation entre la part des agriculteurs et des ouvriers (en activité ou à la retraite) dans la population active et le taux de pacs est fortement négatif : -0,47 avec la catégorie « agriculteurs sur grande exploitation » et -0,36 avec la catégorie « ouvriers non qualifiés du secteur industriel » par exemple. D'une manière générale il y a une relation statistique entre la

position dans l'échelle socioprofessionnelle et/ou le niveau de qualification et le taux de pacs. On mentionnera aussi que la part des actifs du service public est comprise entre 32 et 42% à Poitiers, Limoges, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand et Nancy, soit une proportion supérieure à celle de Lyon ou Marseille. Mais au sein des agents du secteur public, la répartition des plus diplômés, qui sont aussi les plus concentrés sur le territoire, explique davantage les variations du taux de pacs. Le niveau moyen plus faible de qualification expliquerait que des espaces fortement urbanisés sont en retrait par rapport au pacs (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine en dehors de ses 2 villes principales) ; une forte proportion d'étrangers est aussi un facteur défavorable, puisque le pacs offre de fait moins de garantie de stabilité que le mariage (Prioux et Mazuy, 2009).

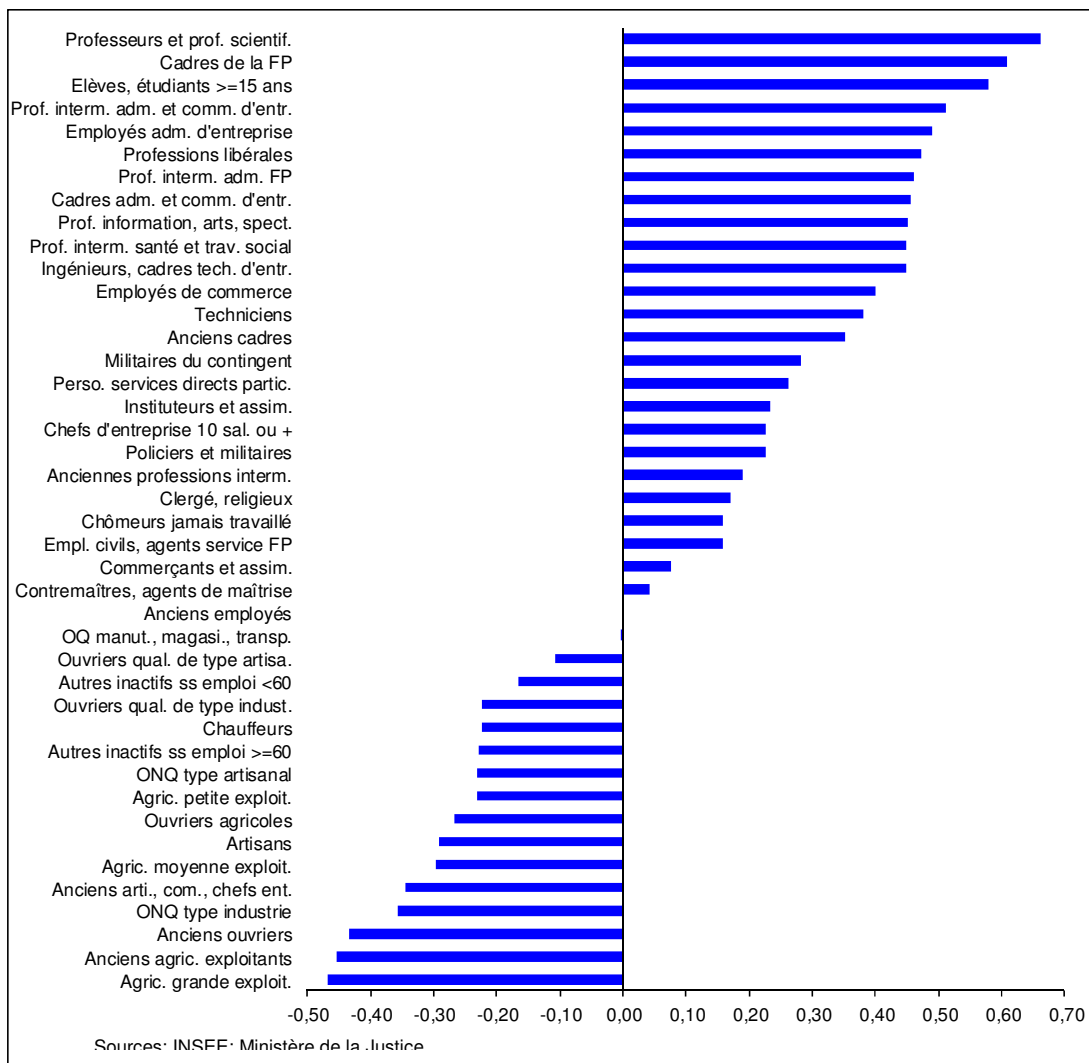


Figure 4. Valeurs des coefficients de corrélation entre la part des 42 PCS dans la population active et le taux de pacs en 2008

Si la valeur la plus élevée des coefficients de corrélation (0,66) entre la part de chacune des 42 professions et catégories sociales (niveau 3) et le taux de pacs à l'échelon des ressorts des tribunaux d'instance est celle de la catégorie « professeurs, professions scientifiques », il faut

noter qu'elle était plus forte (0,74) pour la période 1999-2005. Elle permettait d'expliquer l'essentiel des variations géographiques du taux de pacs (Jaurand et Leroy, 2009). Cette diminution, couplée notamment à la légère augmentation du coefficient de corrélation pour les cadres, qu'ils soient dans le secteur privé ou le secteur public, illustre le processus de diffusion sociale qui s'articule à celui de diffusion spatiale⁷. Les enseignants, en particulier ceux du supérieur (nettement plus concentrés spatialement que les autres), font donc figure de groupe pionnier dans l'adoption du pacs.

Le fait que l'on se pascse davantage au Sud que ne le laisserait supposer la structure par âge ou le taux d'urbanisation peut être lié au jeu de facteurs culturels multiples difficiles à isoler : traditions politiques, pratiques religieuses, modèles familiaux dominants, etc. Il est ainsi avéré que les pacsés ont, par rapport aux couples mariés, un rapport plus distant à la religion, en matière de croyance comme de pratique (Rault et Letrait, 2010). Dans la plupart des régions du Sud, le taux de nuptialité est inférieur à la moyenne française, tandis que la part des pacs par rapport aux mariages y atteint ses valeurs les plus fortes, en particulier en Midi-Pyrénées. Et dans une partie du Sud comme dans la capitale, les taux de pacs élevés peuvent aussi partiellement s'expliquer par l'importance relative des pacs entre personnes du même sexe.

3. Les pacs de même sexe : une géographie singulière ?

De 1999 à 2008, un peu plus de 46000 pacs ont été signés entre personnes du même sexe en France métropolitaine, soit un peu moins de 9% du total de contrats signés, dont 61% entre deux hommes. Le taux national de « pacs homosexuel » est légèrement inférieur à 10 pour 10000 habitants de 18 ans et plus. Pionniers de cette nouvelle forme d'union pour des raisons politiques, pratiques et symboliques, les homosexuels ont vu leur part dans l'ensemble des signataires de pacs fortement diminuer depuis 10 ans, pour se situer à environ 5% du total des pacs conclus en 2009. Même si le nombre brut de pacs entre personnes du même sexe a sensiblement augmenté depuis 2006, l'adoption fulgurante de ce type d'union par les couples hétérosexuels a produit une marginalisation relative des « pacs homosexuels ». Cependant, comme la répartition des pacs entre personnes du même sexe est beaucoup plus contrastée que celle des autres, elle contribue à peser fortement dans la géographie globale du pacs, à l'avantage de Paris ou de quelques départements de la moitié sud (figure 5)⁸.

Les écarts de taux de « pacs homosexuels » sont de 1 à 29 entre la Haute-Corse et Paris, c'est-à-dire 8 fois plus accusés que pour le total des pacs pour lequel l'écart est seulement de 1 à 3,7 et même de 1 à 3 en ne prenant en compte que les pacs entre personnes de sexe différent. Certes Paris n'est pas un département comme les autres et le rapport entre le 2^e département pour le taux de « pacs homosexuels » et le dernier est seulement de 10. La plus forte concentration spatiale pour les pacs entre personnes du même sexe est tout de même illustrée par le fait que

⁷ La diminution de la valeur du coefficient de corrélation entre la part d'un autre groupe pionnier, les « professions de l'information, des arts et des spectacles » et le taux de pacs est encore plus spectaculaire, passant de 0,78 à 0,45 ; il s'agit cependant d'une catégorie socioprofessionnelle peu importante en nombre et très concentrée dans la capitale.

⁸ On ne dispose de données sur les pacs entre personnes du même sexe à l'échelon des ressorts de tribunal d'instance que depuis 2007. C'est pourquoi, l'analyse de leur répartition depuis 1999 est proposée à l'échelon départemental.

seuls 12 départements se situent au-dessus de la moyenne nationale. La répartition géographique de ces unions accuse certains traits de la répartition générale des pacs beaucoup plus qu'elle ne la contrebalance. Elle montre ainsi trois effets géographiques à l'avantage de Paris, du Sud et des capitales régionales, par ordre décroissant d'importance (Leroy, 2010).

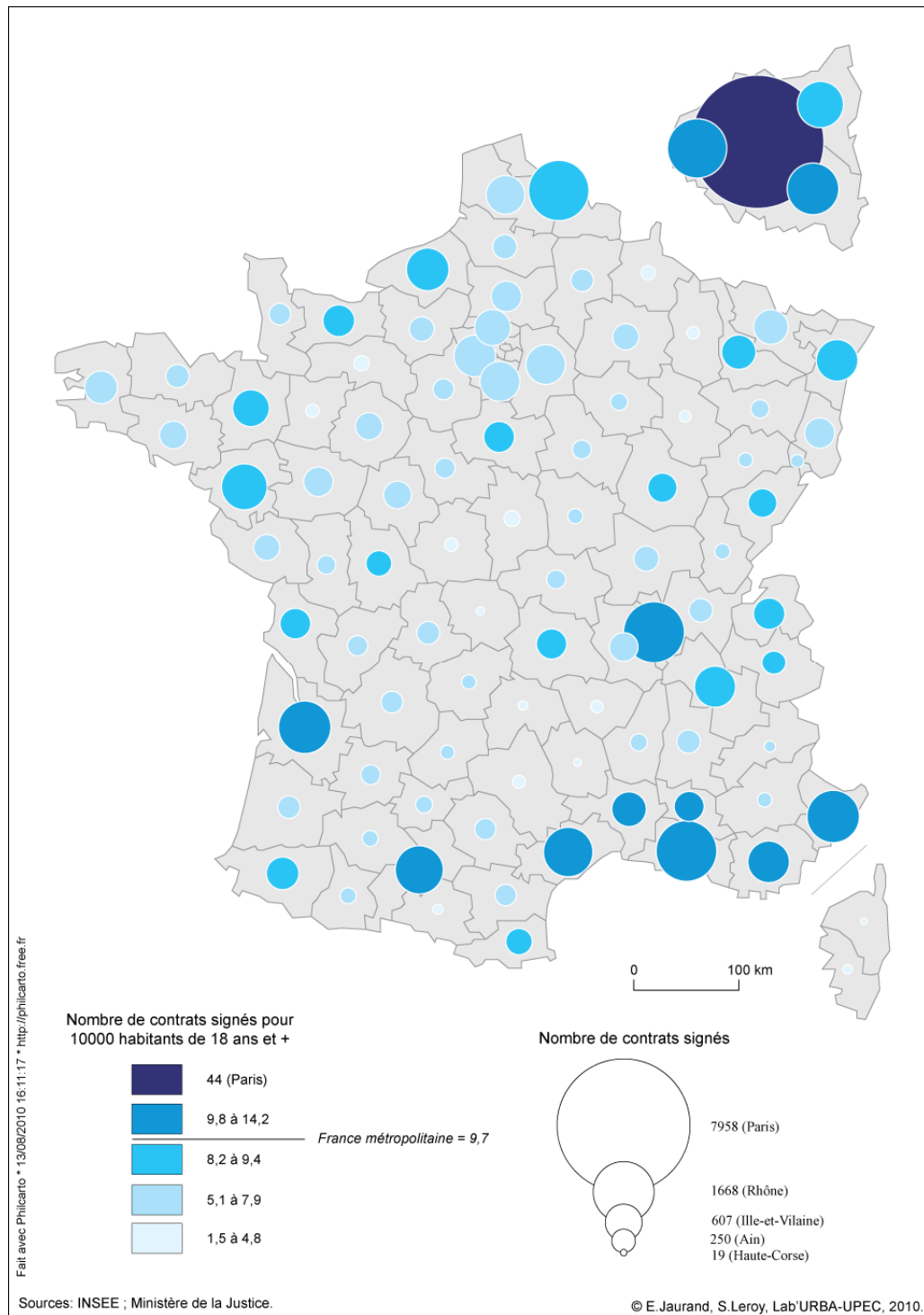


Figure 5. Signatures de pacs de même sexe entre 1999 et 2008 par département de France métropolitaine

Paris occupe une place exceptionnelle dans la répartition de ces pacs, ce qui fait la différence pour placer la capitale nationale en tête par rapport à l'ensemble des pacs. En effet, sans les pacs entre les personnes du même sexe, la Haute-Garonne se situerait devant Paris dans la hiérarchie départementale des taux de pacs. De 1999 à 2008, près de 8000 contrats ont été signés à Paris entre personnes du même sexe, soit 17% de ceux conclus dans toute la France pour seulement 3% de la population. Durant les six dernières semaines de 1999, correspondant aux six premières semaines du pacs, un quart des contrats entre personnes du même sexe signés en France l'ont été dans la capitale. L'avantage de Paris est reproduit sur un mode mineur par deux départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne). Mais c'est un département de province qui se place juste derrière Paris pour le taux de ces pacs, avec tout de même un écart de l'ordre de 3 à 1 : les Alpes-Maritimes. Elles s'intègrent dans un ensemble méditerranéen homogène et favorable, de Montpellier à Nice. Dans la moitié sud, trois autres départements abritant des métropoles régionales sont également bien placés (Haute-Garonne, Gironde, Rhône). Dans le reste de la France, la plupart des départements dominés par des capitales régionales se distinguent des alentours, confirmant la reproduction de la dichotomie centre-périphérie à l'échelon régional. Des Ardennes à l'Ariège en passant par le Sud du Massif Central, la France des faibles densités de population offre les valeurs absolues et relatives les plus basses pour ces pacs.

La concentration des couples de même sexe dans les principales agglomérations urbaines et dans les régions touristiques et littorales a été également mise en évidence aux États-Unis (Gates et Ost, 2004). Comme en France, cette surreprésentation est d'ailleurs plus accusée pour les couples d'hommes que pour ceux de femmes. Deux raisons qui ne s'excluent nullement rendent compte de cette géographie singulière. Premièrement, elle s'expliquerait par des possibilités d'affirmation et de visibilité sociales différentes dans l'espace pour les couples de même sexe, et qui seraient maximales dans les grandes villes car elles assurent un plus grand anonymat aux gays et aux lesbiennes (Leroy, 2009). Toutefois, si ces possibilités sont moindres dans les petites villes et l'espace rural, l'immense écart entre Paris et les autres grandes agglomérations (confirmé par les taux de « pacs homosexuels » des années 2007 et 2008 à l'échelon des ressorts de tribunal d'instance) doit avoir une deuxième explication, à moins d'imaginer qu'il est risqué pour un couple homosexuel de se pacser à Lyon ou Marseille. Cette répartition contrastée pourrait aussi refléter la géographie résidentielle des homosexuels, très liée à des migrations en direction des lieux ressentis comme favorables ou accueillants, au premier rang desquels figure Paris, véritable aimant pour ceux parmi les homosexuels masculins qui recherchent l'entre-soi et un marché sexuel ample et en perpétuel renouvellement. Les contrats de pacs entre deux hommes représentent d'ailleurs plus de 78% de l'ensemble des contrats de pacs entre personnes du même sexe à Paris (et dépassent même 85% dans huit arrondissements) et constituent plus de 22% du total français des seuls « pacs gays ». Cette valeur est à rapprocher de la surreprésentation des commerces gays et lesbiens⁹ dans la capitale : plus de 24% de l'ensemble du total du pays (Blidon, 2007). En dehors de la capitale et de quelques métropoles régionales, les autres espaces attractifs sont les façades littorales les plus ensoleillées, sous réserve qu'elles aient un fort degré d'urbanité (PACA plutôt que la Corse).

⁹ On sait que l'écrasante majorité de ces commerces est à destination des seuls gays (plus de 90% selon les guides spécialisés).

Conclusion

La répartition des signataires de pacs en France métropolitaine s'explique par une série de facteurs démographiques et socioprofessionnels imbriqués. Innovation sociale initialement et préférentiellement adoptée par les nouvelles classes moyennes voire supérieures, urbaines et diplômées, elle participe de l'esquisse d'une carte de la France urbaine sensiblement renouvelée car elle ne renvoie pas simplement à la hiérarchie urbaine. La place privilégiée dans l'adoption de cette innovation sociale de nombre de capitales régionales qui ne sont pas parmi les plus grandes n'illustre-t-elle pas de manière surprenante le succès des politiques de régionalisation et de décentralisation de ces dernières décennies ? Les « pacs homosexuels », qui pèsent aujourd'hui peu, sauf à Paris, n'obéissent pas à cette logique de déconcentration, tout en proposant dans leur répartition une hiérarchie elle aussi originale et illustrant une forme d'urbanité spécifique. Leur géographie n'ébauche-t-elle pas une géographie résidentielle des gays et des lesbiennes mal connue pour la France ? Plus généralement, la répartition des pacs traduit des dynamiques sociospatiales nouvelles, mais aussi sans doute le poids d'héritages culturels régionaux difficiles à individualiser. Ces derniers pèseraient inégalement sur le territoire dans le choix des couples hétérosexuels entre pacs et mariage comme dans celui des couples homosexuels d'officialiser ou non leur union. Variante française d'une reconnaissance des couples de même sexe qui progresse en Europe et ailleurs dans le monde, le pacs s'est aussi transformé avec succès en un contrat préparatoire ou alternatif au mariage, participant ainsi d'une évolution sociale plus générale.

Bibliographie

- Blidon M., 2007, Ville et homosexualité, une relation à l'épreuve de la cartographie, in Mattéi M.-F. et Pumain D. (coord.), *Données Urbaines 5*, Paris, Anthropos, p. 67-76.
- Gates G.J., Ost J., 2004, *The Gay and Lesbian Atlas*, Washington DC, The Urban Institute Press.
- Jaurand E., Leroy S., 2009, Espaces de pacs : géographie d'une innovation sociale, *Annales de Géographie*, 667, p. 179-203.
- Leroy S., 2009, La possibilité d'une ville. Comprendre les spatialités homosexuelle en milieu urbain, *Espaces et Sociétés*, 139, p. 159-174.
- Leroy S., 2010, Paris et le Sud pacsés avec les pacs de même sexe, *Têtu*, sept. 2010, 158, p. 138-139.
- Mécary C., Leroy-Forgeot F., 2001, *Le Pacs*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2^e édition.
- Prioux F., Mazuy M., 2009, L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le pacs, plus d'un million de contractants, *Population*, 64, 3, p. 445-494.
- Rault W., Letrait M., 2010, Entre mariage et union libre ? Les représentations et valeurs associées au choix du pacte civil de solidarité, in Actes du colloque *Les transformations de la conjugalité : configurations et parcours*, Dossiers d'études n°127, Paris, CNAF, p. 22-35.